



**2015\_B762**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Centre de transfert de la Parade à Aix-en-Provence - Requalification - Programme de travaux et demande de subventions à l'ADEME, la Région PACA et le Département des Bouches-du-Rhône**

---

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLÉ Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(s) :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_3\_06**

**BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015**

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Centre de transfert de la Parade à Aix-en-Provence - Requalification -  
Programme de travaux et demande de subventions à l'ADEME, la Région PACA  
et le Département des Bouches-du-Rhône  
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Afin d'optimiser le transport des déchets collectés sur la commune d'Aix en Provence, la modernisation du Centre de Transfert de la Parade doit être envisagée.

L'objet du présent rapport est donc de valider le programme de travaux de l'opération (estimation 500.000 €HT), le renouvellement du parc de matériel lourd de transport des déchets (estimé à 300.000 €HT) et de solliciter le concours de l'ADEME, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA pour participer au financement des travaux.

## Exposé des motifs :

La plupart des déchets (les Ordures Ménagères, les Emballages Ménagers Recyclables, les encombrants...) collectés en Porte à Porte sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence sont transportés jusqu'au Centre de Transfert de la Parade. Cette installation est destinée à optimiser les charges induites par le transport des déchets jusqu'à leur lieu d'élimination, le principe de fonctionnement consiste à transvider des bennes de « petites » capacités dans des gros porteurs. Ainsi, annuellement c'est plus de 54.000 tonnes de déchets qui transitent par cette installation.

Le Centre de Transfert a fait l'objet d'une première requalification en 2005, opération au cours de laquelle les dispositifs à compaction (véhicules, compacteurs...) ont été installés. L'évolution des techniques en matière de transport de déchets, a conduit à la désaffectation de ces technologies, si bien qu'à l'heure du renouvellement d'une partie du matériel, il n'existe aucun fournisseur de matériel similaire.

Cet état de fait conduit à la multiplication d'interventions de maintenance lourdes, longues et coûteuses. L'exploitation du site est particulièrement pénalisée lors de ces phases d'arrêts techniques (pannes et/ou maintenance) répétées.

Aussi, afin d'optimiser le fonctionnement du site et donc les charges associées, il est proposé d'adapter la structure du Centre de Transfert afin d'aménager des postes de déchargement pour semi-remorque à Fond Mouvant Alternatif. Cette technologie éprouvée, présente les avantages suivants :

- Accroissement des volumes de déchets transportés : en effet cette technique permet de s'affranchir des dispositifs hydrauliques (d'éjection et de compaction des déchets) et donc d'augmenter de près de 25 % la charge utile disponible ;
- Souplesse et rusticité du dispositif : ce process ne nécessitant pas de re-compaction des déchets, il est également soumis à des arrêts techniques bloquant.

De plus, au-delà des avancées techniques, il est proposé d'accroître la capacité de réception du site afin d'optimiser le transport des Emballages Ménagers Recyclables. En conséquence, les travaux d'aménagements consisteront d'une part en la reconversion des deux postes actuels de déchargement (démolition/démantèlement des groupes à compaction, adaptation du Génie Civil...) et d'autre part en l'aménagement (adaptation du Génie Civil...) d'un troisième dédié préférentiellement au transfert des Emballages Ménagers Recyclables.

Les investissements nécessaires à la modernisation du quai de transfert sont les suivants :

- Aménagements et adaptation du Génie Civil de l'unité afin de permettre la reconversion des deux trémies actuelles et de l'installation de la troisième : estimation 500.000 € HT ;
- Acquisition de matériel (4 tracteurs, 6 semi-remorques, groupe hydraulique) dédiés au transport des déchets : estimation 300.000 €HT.

Ces évolutions de fonctionnement du Centre de Transfert de la Parade devraient permettre de réaliser environ 320.000 € d'économies annuelle (Optimisation de l'immobilisation des véhicules, Charges Utiles des véhicules augmentées...).

Sur la base des investissements à réaliser et des charges de fonctionnement associées, le temps de retour sur investissement de la modernisation du quai de transfert est estimé à 4 ans.

Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivants :

- Démantèlement et destruction des compacteurs existants ;
- Aménagement d'un nouveau poste de déchargement (bardage métallique + trémie) ;
- Adaptation de la plateforme haute aux contraintes d'accès et de dépotage des véhicules ;
- Réfection et adaptation des murs, dalles béton, chaussées ...

Les travaux programmés sont estimés à 500.000 € HT.

### **Financement :**

Le Conseil communautaire du 10 juillet 2015 a validé l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) pour l'extension et la rénovation d'installation afin d'y intégrer notamment cette action, le montant de l'AP/CP est de 2,758M€.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'ADEME, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région PACA.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Financements</b>	<b>Montant en € HT</b>
ADEME	150.000 € (30 %)
CD 13	50.000 € (10 %)
REGION PACA	50.000 € (10 %)
autres	0 €
Autofinancement CPA	250.000 € (50 %)
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>500.000 €</b>

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU la délibération n° 2015\_A117 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 actualisant l'Autorisation de Programme (AP/CP) concernant l'opération 173 pour un montant de 2.758.000 € pour Extension/Rénovation Déchèterie ;

VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets du 8 décembre 2015 ;

## **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux de modernisation du Quai de Transfert de la Parade à Aix-en-Provence pour un montant estimé à 500 000 € HT ;
- **APPROUVER** le renouvellement du parc de matériel lourd de transport des déchets pour un montant évalué à 300 000 €HT ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, du Département des Bouches-du-Ehône et de la Région PACA nécessaires à la réalisation des travaux ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget investissement fonction 812 opération 173 qui présente les disponibilités suffisantes.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Centre de transfert de la Parade à Aix-en-Provence - Requalification - Programme de travaux et demande de subventions à l'ADEME, la Région PACA et le Département des Bouches-du-Rhône**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

17 DEC. 2015